



## Le dossier P 2/8

- **Edito** : Une communauté sportive
- **Itinéraire cyclable** : Sélestat-Muttersholtz
- **Espace tourisme** : Aire de services du Haut-Koenigsbourg
- **Infos jeunes** : Projet Territorial pour la jeunesse

• **Infos jeunes** : Programme des vacances d'été 2006

• **Budget 2006**

• **La redevance d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées**

## L'actualité P 9/15

- **Plateaux multisports**
- **OPAH** : Propriétaires de toutes les communes, réveillez vous !
- **Le programme local de l'habitat**
- **Construction de la Maison de la Nature** : Début des travaux
- **La suite des travaux de construction du nouveau collecteur d'assainissement de Sélestat**

- **Parc d'activités économiques intercommunal du Giessen** : Scherwiller - Châtenois
- **Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) de Sélestat et sa région**

• **Info site**

• **L'Alsace Centrale sur DVD**

## Les décisions P 16

- **Décisions des derniers conseils**

• **PIERSEL TV**





Scherwiller, terrain de grands jeux.

## édito

# Une communauté sportive

La Communauté de communes de Sélestat est engagée sur beaucoup de fronts en même temps, cette édition du journal intercommunal en témoigne comme en témoigne le budget 2006 qui vous est présenté dans ces pages.

Les actions de développement économique et touristique sont productrices de richesses et de ressources pour l'ensemble de notre territoire.

L'OPAH qui se poursuit, le nouveau Programme Local de l'Habitat qui démarre, les débuts du Schéma de Cohérence territoriale, la construction de la nouvelle maison de la nature à Muttersholtz, les nouveaux programmes d'assainissement contribuent à l'amélioration des conditions et du cadre de vie dans nos 12 communes.

Mais c'est avec les équipements sportifs que la Communauté de communes de Sélestat prend maintenant une dimension nouvelle. Après le terrain de grands jeux en gazon synthétique, inauguré l'an dernier à Scherwiller, ce sont 5 terrains multisports qui seront construits cette année à Châtenois, Dieffenthal, Ebersmunster, Mussig et Kientzville en plus de celui de La Vancelle récemment terminé. Des équipements de proximité qui précéderont le futur nouveau COSEC de Sélestat qui vient d'être mis sur les rails.

Les besoins dans le domaine sportifs sont nombreux et diversifiés ; la Communauté de communes en assumera une part importante selon une programmation étalée dans le temps, en relation avec nos capacités financières.

Marcel BAUER  
Président

Itinéraire cyclable Sélestat/Ehnwhir/Muttersholtz, tracé complet.

# Itinéraire cyclable

# S É L E S T A T M U T T E R S H O L T Z

●●● L'itinéraire s'inscrit dans le cadre du développement du réseau intercommunal de liaisons cyclables, destiné à améliorer la sécurité des cyclistes et à inciter à la pratique du vélo. Celui-ci compte à ce jour 18 Km de pistes et bandes cyclables à vocations utilitaire et touristique.

Dans ce contexte, la Communauté de communes de Sélestat a décidé par délibération du 07 février 2005, de relier Sélestat, ville centre, à la commune de Muttersholtz dans le Ried.

La Communauté de communes de Sélestat, avec le concours de la Direction Départementale de l'Équipement – subdivision de Sélestat, a réalisé une étude comparative des variantes envisageables et a décidé la réalisation du parcours dit "sud" qui allie sécurité et intérêt paysager en évitant d'emprunter la RD 21 à fort trafic.

Ce tracé offre à la population locale et aux touristes, un itinéraire utilitaire et plaisant vers les équipements du front de l'III les plus fréquentés (collège, lycée, médiathèque, équipements sportifs, Tanzmatten..) ou les paysages naturels du grand Ried d'Alsace, dans un cadre paysager remarquable.

Afin d'engager la réalisation de cette liaison et après consultation, la Communauté de communes a confié le marché de maîtrise d'œuvre à la société BEREST en avril 2005.

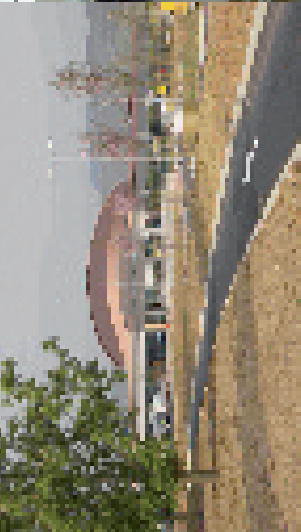
## Aménagements

L'itinéraire, en site propre, emprunte essentiellement des chemins d'exploitation existants et la route menant à la station d'épuration. Avant celle-ci, un passage inférieur sera réalisé afin de permettre le passage sous la RD 21 en toute sécurité. Le tronçon final, côté Ehnwhir, le long de la RD321 se fera sous la forme d'une bande cyclable. La longueur totale de la piste est de 4.500 m.

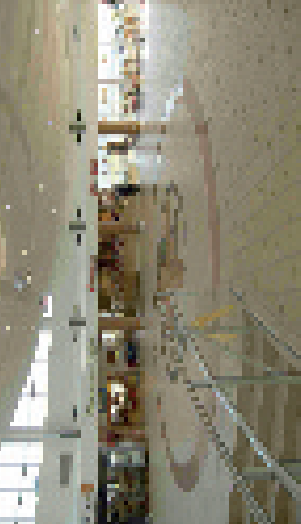
Elle aura une largeur de 3.50 m et pourra également être empruntée par les engins agricoles devant se rendre sur les parcelles ; elle est donc dimensionnée en largeur et structurée pour leur passage.

Le début des travaux interviendra courant juin 2006 et la piste sera opérationnelle fin août.

Vice-président délégué  
Claude RISCH



Vue nord-est de l'aire.



Le hall d'accueil.



Paysage vu de l'aire.

# Espace tourisme

## AIRE DE SERVICES DU HAUT-KOENIGSBOURG

●● L'aire de repos du Haut-Koenigsbourg, située sur les bords des communes d'Orschwiller et de Sélestat, s'est transformée, par concession au groupe Leclerc, en aire de services autoroutière. Elle est ouverte depuis fin mars au public. Celle-ci intègre bien évidemment une station-service, un restaurant, une boutique mais intégrera également d'ici l'automne, un "Espace de promotion touristique de l'Alsace Centrale". Il trouvera sa place dans le superbe hall d'accueil de 800 m<sup>2</sup> dont la partie centrale a été mise gratuitement à disposition des collectivités territoriales réunies au sein de l'Association pour le Développement de l'Alsace Centrale (ADAC).

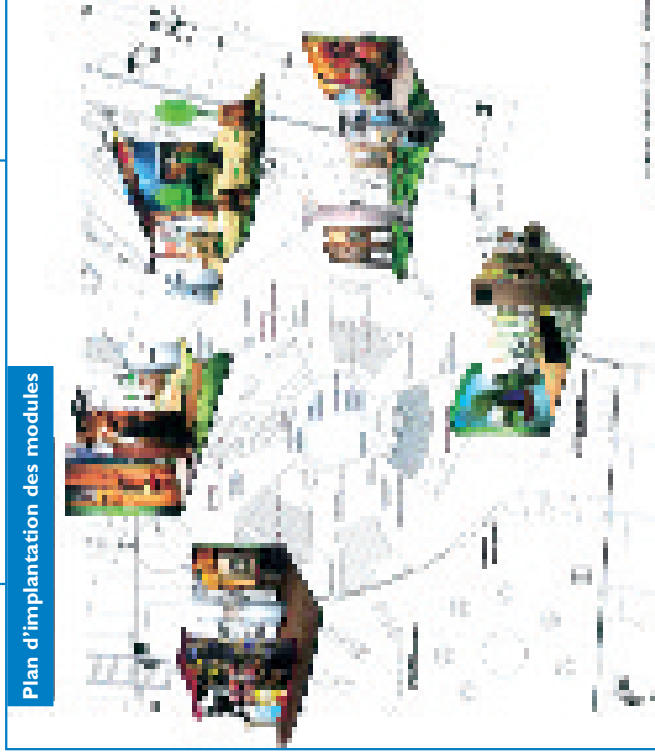
C'est dans ce cadre que l'ADAC a confié au cabinet HARMATAN une étude de programmation pour la réalisation de cet "Espace de promotion touristique" et a inscrit ce projet au contrat de pays de l'Alsace Centrale. Le montant des investissements se monte à 605 000 euros HT subventionné à 80% par l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général du Bas-Rhin. En 2005 et afin de passer à la phase de réalisation, l'ensemble des Communautés de communes de l'ADAC a, par délibération : - approuvé le projet de création de "l'Espace de promotion touristique Alsace Centrale" - confié la maîtrise d'ouvrage du projet à la Communauté de Communes de Sélestat qui, en

conséquence, sollicitera et percevra les subventions afférentes à cette opération.

En juillet de la même année, après consultation, la Communauté de communes de Sélestat a confié, la maîtrise d'œuvre de l'opération au cabinet HARMATAN. Ce cabinet travaille actuellement sur la phase "projet".

les atouts touristiques de l'Alsace Centrale en proposant un cheminement à travers les différents terroirs qui la composent et leur mosaïque de paysages :  
- Module Sélestat  
- Module Vallées Vosgiennes (Val de Villé et Val d'Argent) et Haut-Koenigsbourg  
- Module Grand Ried  
- Module Piémont.

Plan d'implantation des modules



Chaque module fonctionnera selon deux niveaux de lecture. Le premier niveau ou niveau d'appel, fonctionne avec de grands visuels, des éléments du patrimoine paysager et historique caractéristiques. Il est destiné à attirer l'attention du visiteur, à l'interpeller, lui faire sentir l'ambiance propre à chaque territoire. Le second niveau, une fois dans le module, permet une découverte approfondie de l'information basée sur le développement thématique, d'interprétation avec des vidéos, des diaporamas, des vitrines d'objets, des jeux, des manipulations... permettant de se plonger au cœur de l'offre touristique de chaque territoire, activités, événements, manifestations, possibilités d'hébergement et de restauration... Deux bornes informatiques avec accès aux sites des différents offices de tourisme compléteront l'ensemble. L'espace tourisme ouvrira ses portes au public à l'automne 2006.

Vice-président délégué  
Claude RISCH



## Infos jeunes PROJET TERRITORIAL POUR LA JEUNESSE

●●● A l'issue d'une première période de 3 ans, le Conseil Général du Bas-Rhin va s'engager de nouveau et pour la même durée aux côtés de la Communauté de communes de Sélestat dans le cadre d'un Projet Territorial pour la jeunesse.

Le P.T.J. est un dispositif dont l'objectif est de favoriser le rapprochement des acteurs s'adressant au public des jeunes sur le territoire intercommunal. Ce rapprochement implique :

- une circulation de l'information la plus large possible
- une lisibilité des formes d'intervention institutionnelles
- une clarification des critères de financement des projets.

Le comité de pilotage qui s'est tenu le 15 mars dernier a permis de valider les nouveaux axes du P.T.J. et d'examiner les projets 2006.

### Les axes du P.T.J.

#### OFFRE DE LOISIRS

- développement d'animations pérennes de proximité dans toutes les communes ;
- prise en compte des jeunes qui ne se retrouvent pas dans les organisations structurées ;
- développement d'actions culturelles.

#### ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES dans

- la mise en œuvre de projets ;
- des actions de prévention (conduites à risque, tabac, drogue, alcool,...) ;

- le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle (16-25 ans) ;
- la formation au BAFA et au BAFD ;
- la création d'une instance de concertation jeunesse (Conseil Intercommunal des Jeunes,...).

#### TRAVAIL EN PARTENARIAT

- entre les associations locales ;
- pour une meilleure articulation entre les différentes structures jeunesse et l'Animation Jeunes de la Communauté de communes de Sélestat ;
- développer les lieux de permanence pour faciliter les rencontres et l'émergence de projets ;
- développer des moyens et supports de communication communs aux différents acteurs, notamment les programmes d'animation lors des congés scolaires.

Parmi les projets présentés, 9 ont recueilli l'avis favorable du comité de pilotage :

Organisme	Intitulé du projet	Période	Descriptif	Objectifs visés	Public concerné	Partenaires
Association Home Boy Inc	Big U.S. party	06 mai 06	Concert de hip hop américain aux Tanzmatten	Implication des jeunes dans le montage de projet		AJ de la C.C.S. Zone 51, Ville de Sélestat, les Tanzmatten
Association Gamadji	Help an Africa	Juillet 06	Projet humanitaire au Sahel	Implication des jeunes dans un projet humanitaire, voyage	13-16 ans	Collège de Châtenois, lycée de Sélestat, AJ de la C.C.S., DRDJ, IRCOD, Région
Azur FM	Ados & Co	les mardis de 20h à 22h	Reportages radio réalisés par les jeunes sur les conduites à risque, libre antenne	Impliquer les jeunes dans la prévention	12-18 ans	AJ de la C.C.S., Ville de Sélestat
Azur FM	Ateliers de découverte radiophonique	Congés scolaires fousnant et Noël 06	Préparer et produire une émission radio	Développer la créativité, analyser l'information et utiliser les techniques de la radio	12-18 ans	AJ de la C.C.S., Ville de Sélestat
CESC	Le Maître du Jeu	Janv 06 à juin 06	Animer les récréations dans les écoles et collèges avec des jeux de préventions de la violence	Implication de jeunes dans le projet de prévention de la violence scolaire	10-15 ans	AJ de la C.C.S., FDMJC 67, PEEP, FCPE ; collège MENTEL, écoles élémentaires, Maison des Jeux de Strasbourg
COJEP	Football en salle	Dimanche soir de décembre 05 à juin 06	Tournoi de foot en salle	Apprendre aux jeunes à vivre ensemble dans la pluriculturalité	12-25 ans	Ville de Sélestat
MJC La Vancelle	Tournoi de Beach soccer	Été 06	Installation d'un terrain de Beach soccer pour les jeunes, tournois	Créer un lieu d'animation dans la commune	6-77 ans	AJ de la C.C.S., SCS Volley Ball
MRJC	Des paroles pour partager, des bras pour aider et des sourires mérités	Août 06	Projet humanitaire au Sahel	Implication des jeunes dans un projet humanitaire, voyage	4-16 ans	Asso Echanges et Solidarité, CEFODE, ACE
Zone 51	Festival Lez'Arts Scéniques 2006	Du 04 au 06 août 06	Festival de musiques actuelles	Implication des jeunes dans la préparation	6-25 ans	AJ de la C.C.S., Ville de Sélestat, DRDJ, Région, CG 67



# Infos jeunes

## PROGRAMME DES VACANCES D'ETE 2006



### CAMPS DE VACANCES

**Objectif : faire découvrir des activités de pleine nature et favoriser les échanges avec d'autres jeunes.**

**Du 17 au 21 juillet :** camp aventure à Bellefosse

**Du 28 juillet au 06 août :** séjour en Corse pour la pratique de sports nautiques, randonnées, découverte régionale... chacun trouvera une activité de loisir à sa portée dans le meilleur environnement de cette région.

**Du 07 au 12 août :** camp équitation à la Ferme de l'Ortenbourg ; une semaine à la ferme pour découvrir son quotidien et s'initier à l'équitation. Les journées s'organisent autour d'activités de loisirs et des animations sont prévues pour les soirées (soirée dansante, veillée des jeux...)

### CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

**Objectifs : faire découvrir aux jeunes des activités ludiques et variées.**

Un CLSH est organisé au Centre Socioculturel de Baldenheim **du 05 au 13 juillet** sur le thème du chant chorale et de la musique d'ensemble.

### SORTIES A LA JOURNEE

**Objectif : proposer une animation à la journée pour favoriser les rencontres entre les animateurs et les jeunes.**

Tournoi de Beach Soccer à La Vancelle les **8 et 9 juillet**

Des sorties sont organisées les : **5 juillet :** voile

**6 juillet :** Europa Park

**7 juillet :** pêche

**10 juillet :** VTT

**11 juillet :** canoë

**12 juillet :** cinéma

**13 juillet :** piscine

Pour clôturer les animations de l'été une séance de cinéma en plein air sera organisée le **12 août** à Baldenheim.

*Des informations complémentaires sont disponibles sur notre site Internet, dans la plaquette de présentation ou directement auprès de nos animateurs :*

☎ **03.88.58.01.60** ou [animateurs@cc-selestat.fr](mailto:animateurs@cc-selestat.fr)

Vice-président délégué  
Clément RENAUDET

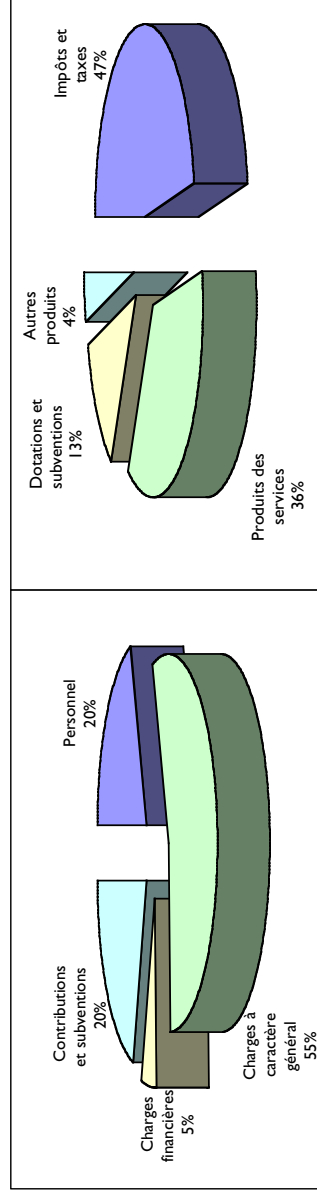
# Budget 2006

tous budgets confondus

## FONCTIONNEMENT

Recettes réelles : 12 812 000 €

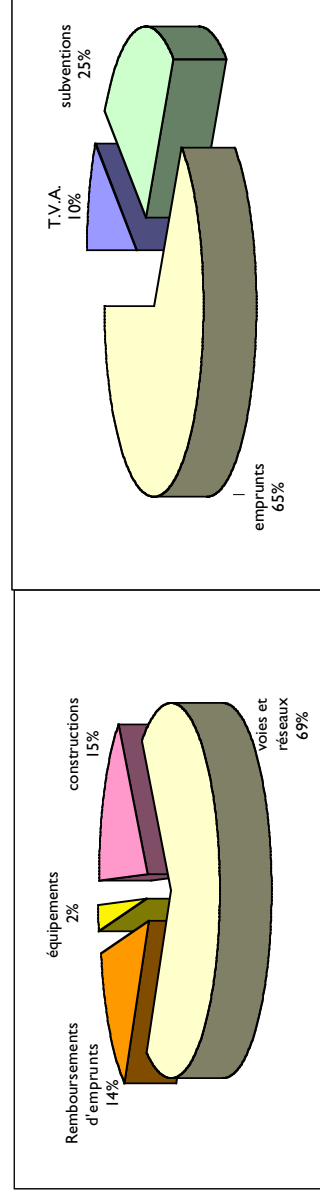
Dépenses réelles : 11 143 350 €



## INVESTISSEMENT

Dépenses réelles : 10 346 510 €

Recettes réelles : 8 677 860 €



## FISCALITE DIRECTE

- habitation 3,20%
- foncier bâti 3,27%
- foncier non bâti 12,29%
- taxe professionnelle 3,14%

## REDEVANCE ASSAINISSEMENT

- PART FIXE par abonné : 25,00 € HT par an
- PART VARIABLE : 1,30 € HT le m3

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES - REOMA -							
CATEGORIE	ZONE	Nbre de pers.	I et R.S.	2	3	4	5 et plus
MENAGES	A	PP p/pers.=	62 €	58 €	52 €	47 €	29 €
		PF = 101 €	163 €	221 €	273 €	320 €	349 €
		PP p/pers.=	55 €	48 €	43 €	39 €	24 €
B	A	PP p/pers.=	152 €	205 €	252 €	295 €	321 €
		PF = 97 €	32 €	30 €	26 €	24 €	15 €
		PP p/pers.=	85 €	115 €	141 €	165 €	180 €
C	A	vol. bac vert	120 litres	240 litres	340 litres	750 litres	
		équival. l pers	2	4	5	12	
		PP = 62 €	225 €	349 €	411 €	845 €	
AUTRES USAGERS	B	PP = 55 €	207 €	317 €	372 €	757 €	
		PF = 97 €	117 €	181 €	213 €	437 €	
		PP = 32 €					
	C	PF = 53 €					

NOTA : GITES et MEUBLES : forfait de 20 € par personne en fonction de la capacité d'accueil.

Légende : zone A = SÉLESTAT

zone B = BALDENHEIM, DIEFFENTHAL, EBERSHEIM, EBERSMUNSTER, KINTZHEIM, PF = part fixe

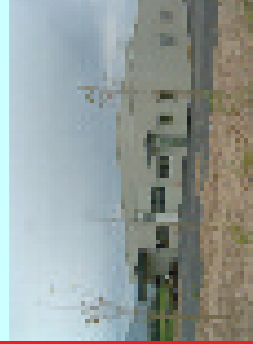
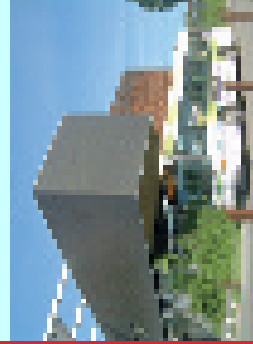
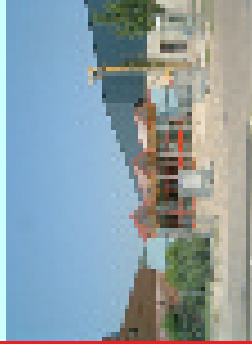
LA VANCELLE, MUSSIG, MUTTERSCHOLTZ, ORSCHWILLER PP = part proportionnelle

zone C = CHÂTENOIS, SCHERWILLER RS = résidence secondaire

VOIR DÉTAILS PAGE 8

## FONCTIONNEMENT

- tous budgets confondus -



## INVESTISSEMENT

- tous budgets confondus -



## ACTIONS ECONOMIQUES & TOURISME

	<b>200 930</b>
- Mission Locale, Alsace Centrale Initiative, salon artisans	23 360
- parcs d'activités, ateliers relais	39 350
- distribution d'énergie électrique	60 000
- plaquettes, guides, dossiers groupes, foires et salons et subv.	33 050
- pistes cyclables	12 070
- espace de promotion touristique aire de service A35	33 100

## CULTURE & EDUCATION

	<b>1 277 880</b>
- médiathèque intercommunale	1 183 280
- université	94 600

## FAMILLE - LOGEMENT & INTERVENTIONS SOCIALES

	<b>491 800</b>
- relais d'assistants maternels	56 000
- logement d'urgence et autres participations	48 850
- observatoire du logt. & Programme Local de l'Habitat & OPAH	235 950
- aire d'accueil des gens du voyage	51 000
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	100 000

## SECURITE & PREVENTION

	<b>905 000</b>
- contingent au service départemental d'incendie & de secours	905 000

## SPORT & JEUNESSE

	<b>428 000</b>
- animation socio-éducative	140 550
- SCS Handball	20 000
- gymnases et terrain de sports	267 450

## ENVIRONNEMENT & AMENAGEMENT URBAIN

	<b>5 900 640</b>
- assainiss. collectif et non collectif & contrib. eaux pluviales	1 660 540
- redevance d'enlèvement des ordures ménagères	3 323 100
- transport urbain (TIS)	668 300
- transport scolaire	142 500
- entretien des cours d'eau (Giessen & Liepvrette)	106 200

## INFORMATION & COMMUNICATION

	<b>76 900</b>
- journal intercommunal, site internet, télévision locale, câble	76 900

## MOYENS GENERAUX

	<b>1 293 830</b>
- fonctionnement général	1 226 230
- aide aux associations (ADAC, IRCOD, boutique sociale)	67 600

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISME

	<b>1 111 010</b>
- parcs d'activités	890 000
- pépinière d'entreprises et ateliers relais	217 360
- borne patrimoniale	3 650

## SPORT

	<b>668 500</b>
- plateaux multisports	320 000
- gymnases, grosses réparations et études	348 500

## ENVIRONNEMENT

	<b>7 059 070</b>
- C.P.I.E. (centre permanent d'initiatives à l'environnement)	1 017 570
- S.P.A. fourrière et refuge	50 000
- aménagement du Giessen et de la Liepvrette	323 000
- transport urbain (T.I.S.)	150 000
- assainissement : extension, rénovation, reconstruction	4 602 000
- assainissement pluvial, branchements particuliers et G.R.	916 500

## MATERIEL - MOBILIER & INFORMATIQUE

	<b>80 860</b>
--	---------------

# LA redevance d'enlèvement

## DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

Au début de l'année 2006, la presse s'est faite largement l'écho de la hausse des contributions des différentes communautés de communes au syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SMICTOM) auquel nous adhérons. La majoration annoncée s'élève en moyenne à 9,52%. L'évolution des coûts de collecte et surtout de traitement a plusieurs origines. La quantité de déchets produite (648kg par habitant en 2004), le coût du tri et de l'élimination (enfouissement). Le journal du tri n°11, consultable sous la rubrique actualité du site internet du syndicat : [www.smictom-alsace-centrale.fr](http://www.smictom-alsace-centrale.fr), consacre un dossier sur les coûts des déchets.

Devant cette situation conjoncturelle, le Conseil de Communauté n'a pu que répercuter l'augmentation de la contribution au SMICTOM dans ses tarifs pour 2006. Un des principes fondamentaux de la redevance étant celui de répartir entre les usagers la charge totale du service rendu, le coût à répartir pour 2006 s'élève à 3 253 100 € dont 3 113 008 € pour l'exécution de la prestation et 140 092 € pour les frais de gestion de la C.C.S., représentant 4,5% du prix du service. Parallèlement à la fixation des tarifs, le Conseil de Communauté a également adapté le règlement de facturation sur des points essentiels.

### Calendrier 2006

Comme par le passé, le principe de l'émission d'une facture à l'occupant est reconduit. Un envoi échelonné par commune est prévu dans le courant de la deuxième quinzaine d'octobre.

Cette règle ne s'applique toutefois pas aux bailleurs sociaux (Colmar Habitat, Domial etc.) et à certains gestionnaires (CCAS de Sélestat, etc.). Un facture globale par bâtiment ou par résidence leur sera adressée. La répercussion auprès des occupants se fera aux travers des charges locatives.

### CE QUI CHANGE EN 2006

#### Les tarifs

Le barème pour 2006 s'établit comme suit :

CATEGORIE	Part fixe	Part proportionnelle				
		Particuliers				
		1	2	3	4	5 et plus
A : Sélestat	101	62	58	52	47	29
B : Baldenheim, Dieffenthal, Ebersheim, Ebersmunster, Kintzheim, La Yancelle, Mussig, Muttersholtz Orschwiller	97	55	48	43	39	24
C : Châtenois, Scherwiller	53	32	30	26	24	15

Exemple de calcul de la REOM :

- pour un couple avec 1 enfant demeurant à Sélestat, la redevance 2006 se montera à 101 + 62 + 58 + 52, soit 273 euros, correspondant à environ 23 euros par mois ;
- pour un artisan, commerçant, profession libérale situé à Sélestat et utilisant 1 bac vert de 240 litres, le calcul de la redevance se fait en deux temps. Tout d'abord, il convient de définir « l'équivalent 1 personne » en divisant le volume total des bacs à disposition par 65, avec un arrondi au nombre entier supérieur. Dans notre exemple, le résultat est 4. Sur cette base intervient ensuite le calcul de la redevance. Il est le suivant : part fixe : 101 euros à laquelle s'ajoute la part proportionnelle égale à 4 fois le tarif 1/personne, soit 248 euros. La redevance totale sera alors de 349 euros, correspondant à environ 29 euros par mois.

### Le règlement de facturation

Pour 2006, les principales modifications du règlement de facturation concernent :

1. La règle du prorata temporis :  
En raison des difficultés rencontrées en 2005 et dans un souci de plus grande équité, la règle du prorata temporis mensuelle est rétablie. En 2006, tous les départs/arrivées ainsi que les changements dans la composition du foyer ou le volume du bac vert déclarés et justifiés prendront effet le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant l'évènement.  
2. En raison de l'activité ponctuelle des associations et du volume important des récipients mis à disposition, la facturation ne sera établie que sur 50% des volumes réels des bacs verts, avec un minimum de 120 litres.  
3. Pour les restaurateurs habitant sur le lieu activé et ne disposant pas de récipients spécifiques pour le ménage, la dotation réelle de bacs verts est diminuée d'autant de fois 65 litres qu'il y a de personnes au foyer, sans pouvoir être inférieure à 120 litres.  
4. Les professionnels déposant les déchets de leur activité en déchet-

terie moyennant paiement ne pourront prétendre à l'exonération de la REOMA que si les frais exposés sont supérieurs au montant de la redevance.

5. Le délai de réclamation avec prise en compte des modifications est fixé à 4 mois après l'émission de la facture.

### Aspects pratiques

Les usagers sont invités à informer au plus tôt les services de la C.C.S. de toutes les modifications intervenues dans leur situation (composition du foyer, volume de bacs, changement d'adresse, cessation d'activité, etc.).

La C.C.S. invite également les propriétaires bailleurs et les organismes de gestion locative à informer ses services de tout changement de locataire. Un imprimé spécifique est disponible en ligne sur le site de la C.C.S. (<http://www.cc-selestat.fr>).

La gestion active des mouvements, même lissée dans le temps, concourt au paiement du juste prix par l'usager.

Vice-président délégué  
Jean-Louis GOLLING



La Vancelle : aire touristique de sports et loisirs.

# PLATEAUX multisports

●● Dans la programmation d'équipements sportifs arrêtée par le Conseil de Communauté du 24 mai 2005 figure l'aménagement de plateaux multisports dans les petites communes.

En 2006, les communes concernées sont Dieffenthal, Ebersmunster, Scherwiller (Kientzville), Châtenois et Mussig.

La volonté des élus est de répondre à une demande forte des jeunes qui souhaitent faire du sport au moment où ils le désirent et dans des lieux ouverts, accessibles librement et sans contraintes.

Les écoliers y trouveront également un espace de jeux ludique et confortable.

Afin de mieux cerner l'éventail des équipements proposés par les différents fabricants, un groupe de travail et les maires concernés ont visité des installations existantes à Strasbourg, Oberschaeffolsheim, Dachstein, Lutzelhouse et Benfeld en janvier 2006.

En complément de ces visites, le bureau d'études TOPOS, retenu pour la maîtrise d'œuvre de l'opération, a rencontré tous les maires concernés afin d'affiner leurs besoins mais également d'adapter le cahier des charges aux contraintes techniques liées à la localisation du terrain multisports.

Les principales caractéristiques des plateaux seront les suivantes :

- aire de jeux en revêtement synthétique de 24 m X 12 m (environ)

- structure métallique ou bois-métal
- 2 buts de handball surmontés de panneaux de basket + poteaux de volley avec filet (tennis possible)
- palissade latérale (hauteur environ 1 mètre)
- mobilier urbain : 4 bancs assis-debout et 2 poubelles.

Le coût prévisionnel définitif des travaux d'aménagement des 5 plateaux sportifs est estimé par le bureau d'études à 337 600 € TTC (maîtrise d'œuvre comprise). La subvention attendue du Département est estimée à 78 300 € pour les 5 plateaux.

Les terrains d'assiette seront mis à disposition de la communauté de communes par les communes à titre gratuit.

Les charges de gestion ainsi que les vérifications réglementaires de l'équipement seront à la charge de la Communauté de Communes.

L'entretien courant (balayage, vidange des poubelles...) de l'équipement restera à la charge de la commune ainsi que l'entretien des voiries d'accès et des abords.

Vice-président délégué  
Paul HEILIGENSTEIN



Le plateau multisports de La Vancelle (photo en couverture) réalisé en maîtrise d'ouvrage propre par cette commune va être remboursé par la Communauté de Communes de Sélestat.

L'inauguration de ce plateau et de la plaine sportive de La Vancelle a eu lieu le 27 mai dernier.

## Où seront-ils situés ?

**Dieffenthal** : à l'entrée du village en contrebas du Restaurant « La Table des Veigers »

**Ebersmunster** : à l'entrée Est du village, côté droit de la route en venant de Hilsenheim.

**Châtenois** : entrée Est, le long du chemin rural « Schlettsweg » (côté gauche) à proximité des nouveaux lotissements dans la future zone de loisirs.

**Mussig** : dans la zone de loisirs, à côté du terrain de football et des courts de tennis.

**Scherwiller** : à Kientzville, derrière l'école.



Exemples d'intervention à Dieffenthal...



Sélestat, place du Vieux Port...

# OPAH

## PROPRIÉTAIRES DE TOUTES LES COMMUNES, RÉVEILLEZ VOUS !

### Un bilan en demi teinte

16 mois après son entrée en vigueur, soit presque à mi-parcours, l'OPAH de la Communauté de communes présente un bilan mitigé. En effet, 75 logements locatifs font l'objet de travaux dans cette période, représentant seulement 75% de l'objectif initial. Les crédits réservés de l'ANAH, d'un montant de 868 800 €, ont été utilisés à hauteur de 88% (764 867 €).

### Succès du **loyer intermédiaire**, relatif échec du **conventionné**

Dans le cadre de l'OPAH, selon le loyer appliqué après les travaux, les propriétaires bailleurs touchent des subventions plus ou moins fortes. Il existe 3 cas de figure :

- Logement loué en loyer libre :
  - subventions = 20% des travaux plafonnés
- Logement en loyer intermédiaire :
  - subventions = 40% des travaux plafonnés
- Logement conventionné :
  - subventions = 65% des travaux plafonnés.

Parmi les 75 logements réhabilités, 49 seront loués en loyer intermédiaire. En revanche, seulement 13 le seront en loyer conventionné, ce qui est nettement inférieur aux objectifs que s'était fixée la collectivité pour favoriser la production de logements à loyer modéré dans le parc privé ancien.

### Une aide bienvenue aux **propriétaires occupants aux ressources modestes**

Les propriétaires occupants semblent être plus enclins à faire des travaux puisque 32 dossiers ont été traités, soit 6 de plus que l'objectif prévu. 20 dossiers sur 32 ont concerné des propriétaires aux ressources modestes qui ont pu bénéficier des aides cumulées de l'ANAH, de la Communauté de communes, du Conseil Général et du Conseil Régional.

### L'OPAH, une opportunité à saisir jusqu'en août 2007...

L'OPAH se poursuit jusqu'en août 2007. Les possibilités d'aides qu'elle propose tant pour les propriétaires bailleurs que pour les propriétaires occupants sont particulièrement intéressantes. Si vous avez un projet ou l'esquisse d'un projet, n'hésitez pas à contacter l'équipe de suivi qui tient des permanences régulières à Sélestat, Châtenois ou Muttersholtz (voir encadré).

Organisme chargé du suivi de l'OPAH :

CERVEAU (Centre d'Etudes Régional pour la Valorisation de l'Espace Architectural et Urbain)  
89, avenue de Colmar – Strasbourg  
03 88 44 09 08.

Permanences : Guy Pierre COLIN

Tous les mercredis de 16 h à 18 h au siège de la Communauté de communes

Les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> mercredis du mois

de 14 h à 15 h 30 à la mairie de Châtenois

Les 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> mercredis du mois

de 14 h à 15 h 30 à la mairie de Muttersholtz.

Vice-président délégué  
Jacques MEYER



Sélestat, rue de la Jauge.



Or-schwiller, presbytère.



Muttersholtz, rue des Iris

# LE programme LOCAL DE L'HABITAT

●●● Lors de la séance du 7 février 2005, le Conseil de Communauté a décidé d'engager une procédure de Programme Local de l'Habitat (PLH). Fin 2005, la Communauté de Communes de Sélestat a retenu, après appel d'offres, le bureau d'études URBAM CONSEIL, d'Epinal, pour la réalisation de son PLH.

## Un PLH, pour quoi faire ?

Le PLH doit définir pour une durée au moins égale à six années, à l'échelle du territoire intercommunal, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements. Il devra veiller également à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements. L'élaboration d'un PLH affirme donc la volonté de la Communauté de Communes de Sélestat d'agir en faveur de l'habitat.

## Un PLH, avec qui ?

L'efficacité du PLH repose sur sa capacité à mobiliser les différents acteurs impliqués dans l'habitat pour définir ensemble les orientations et les actions à mettre en œuvre. Il s'agit d'une démarche partenariale forte qui associe l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de Communes, les communes, les bailleurs sociaux, la CAF, les professionnels de l'immobilier et les associations concernées. Soit une trentaine d'institutions et de structures intervenant dans l'habitat à divers degrés.

## Un PLH, comment ?

Le bureau d'études URBAM CONSEIL a été chargé par la Communauté de Communes d'élaborer le PLH en concertation avec les partenaires. Composé d'élus, de techniciens, de professionnels et d'associatifs, le comité de pilotage se réunit régulièrement afin de valider les différentes étapes de la démarche.

## Les étapes du PLH

### Les grandes lignes du diagnostic

En mars dernier, le diagnostic a été validé par le comité de pilotage. Il permet de connaître les caractéristiques du parc et le fonctionnement du marché du logement. En voici quelques éléments marquants qui vont alimenter les débats des ateliers qui se tiendront en mai :

- **Des disponibilités foncières chères et limitées**  
Sur le territoire intercommunal, le prix moyen du foncier a fortement augmenté depuis quelques années rendant l'accès à la propriété de plus en plus difficile pour une partie de la population.
- **Une reprise de la construction neuve dopée par les logements collectifs**  
L'année 2004 est marquée par la reprise de la construction neuve après une forte chute en 2003 et par l'essor du logement collectif.
- **Un parc social insuffisant et peu diversifié**  
L'offre locative sociale apparaît insuffisante au regard des besoins et notamment pour les petits et grands logements et pour les familles à faible revenu.
- **Un parc locatif inégalement réparti**  
L'analyse de la répartition de l'offre locative (privée et sociale) met en lumière une très forte concentration sur la seule ville de Sélestat.

### ● Un besoin en logements spécifiques

Il existe des populations qui éprouvent des difficultés à se loger pour lesquelles des solutions particulières doivent être mises en œuvre : personnes âgées, jeunes travailleurs, familles peu solvables, personnes handicapées, étudiants ...

### Les ateliers de réflexion

Suite à la validation du diagnostic, la deuxième phase de travail a été lancée en mai dernier. Quatre ateliers de réflexion ont été mis en

- place sur les thèmes suivants :
- le développement du parc public
  - les interventions sur le parc privé ancien
  - les besoins en logements particuliers
  - l'articulation des stratégies Habitat et Foncier.

Ces ateliers de réflexion, regroupant élus, professionnels et associatifs permettent de confronter les attentes de chacun, d'identifier les besoins, de confronter les analyses et les avis, de tester les premiers objectifs d'intervention et de déterminer les moyens à mettre en œuvre.

Ces ateliers lancent déjà quelques pistes d'actions qui alimenteront la réflexion dans les prochains mois lors de la définition du programme d'actions.

**Le Diagnostic**  
Analyse de l'offre et de la demande en logements

**L'énoncé des objectifs**  
Mise en place de quatre ateliers thématiques

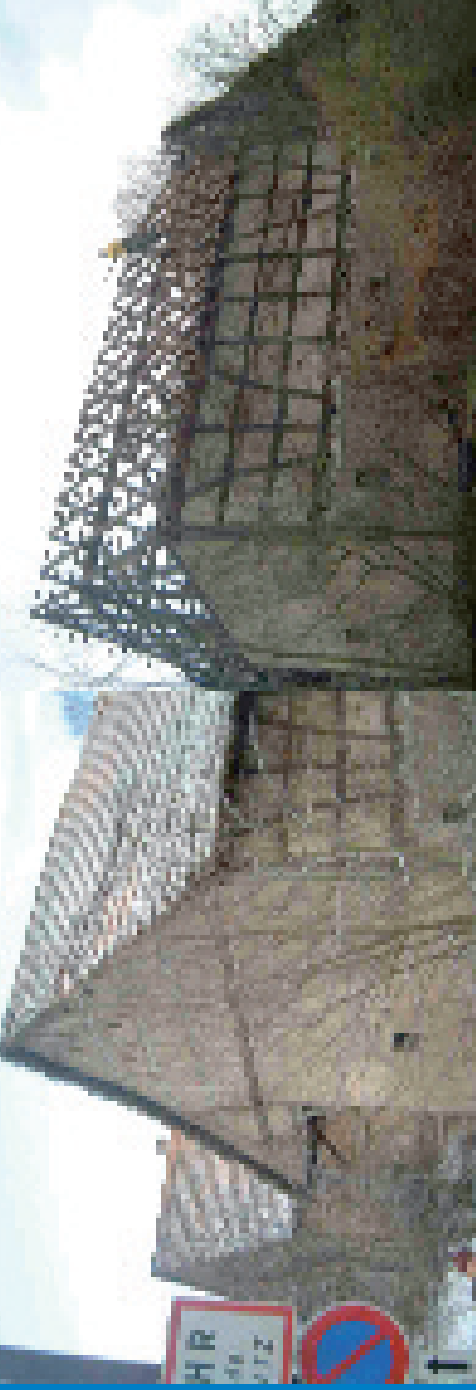
**Le Programme d'actions**

Programmation des actions à mettre en place afin de résoudre certains dysfonctionnements du marché local et de répondre aux besoins en logements

**Validation du PLH**  
Transmission du PLH aux communes concernées et au Préfet pour avis

**Mise en œuvre des actions et suivi du PLH**

Vice-président délégué  
Jacques MEYER



La grange avant démontage.

La charpente.

# CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA NATURE :

## début des travaux

●●● Le projet de la Maison de la Nature est maintenant entré en phase opérationnelle. En effet, entre les mois de février et avril, la grange à pans de bois a été démontée par des particuliers. Chaque poutre a été répertoriée afin de pouvoir remonter la structure en bois qui servira d'architecture pour aménager une maison d'habitation. Cette opération a permis de sauvegarder le patrimoine bâti ancien en lui donnant une nouvelle vie.

En parallèle à ces travaux, les dernières démarches administratives du dossier ont été menées à bien :

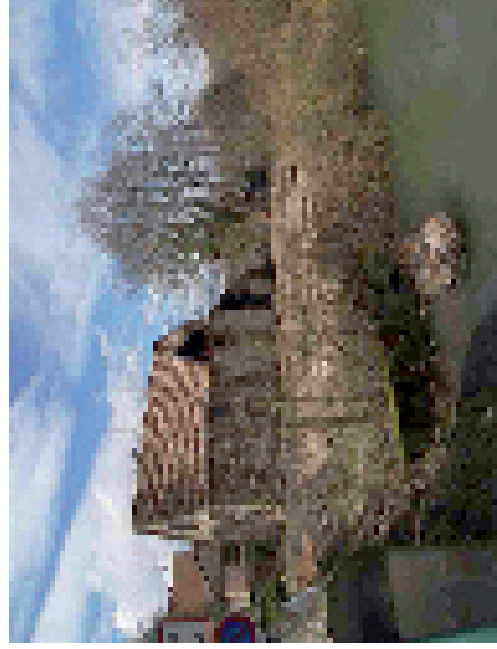
- Le permis de construire de la Maison de la Nature a été obtenu ce qui permet la construction du nouveau bâtiment.
- La dernière grande étape avant le début du chantier était la procédure de consultations des entreprises pour l'attribution des différents lots techniques. L'appel d'offres lancé en deux temps comptait 19 lots différents tel que le gros œuvre, la structure en bois ou encore la cheminée.

La maîtrise d'ouvrage de ce bâtiment est assurée par la Communauté de communes de Sélestat. La Région Alsace, le Conseil Général du Bas-Rhin ainsi que l'ADEME sont les partenaires financiers de ce projet

En raison du risque d'inondation du terrain, les travaux de construction ne pouvaient débuter avant la fin du mois de mai. L'activité a toutefois démarré par la préparation des diverses installations de chantier : clôtures, base de vie puis par la démolition de l'ancienne maison d'habitation. La durée de ces travaux est estimée à 18 mois ce qui est relativement court pour une telle construction et s'explique par le choix de l'ossature bois. Le bâtiment de la nouvelle Maison de la Nature de Muttersholtz devrait donc être terminé pour la fin de l'année 2007.

L'organisation de chantier a été étudiée afin que les activités de l'actuelle Maison de la Nature se poursuivent et qu'elles soient perturbées le moins possible, notamment au cours de l'été. Le phasage de la construction du bâtiment en 4 étapes permettra de stocker les divers matériaux sur la parcelle même. Les installations de chantier ainsi qu'un peu de stockage seront installés dans le champ situé à l'arrière du chantier.

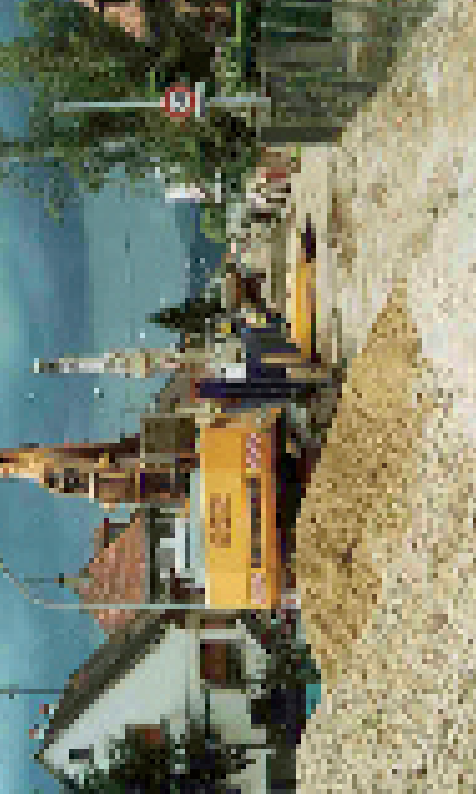
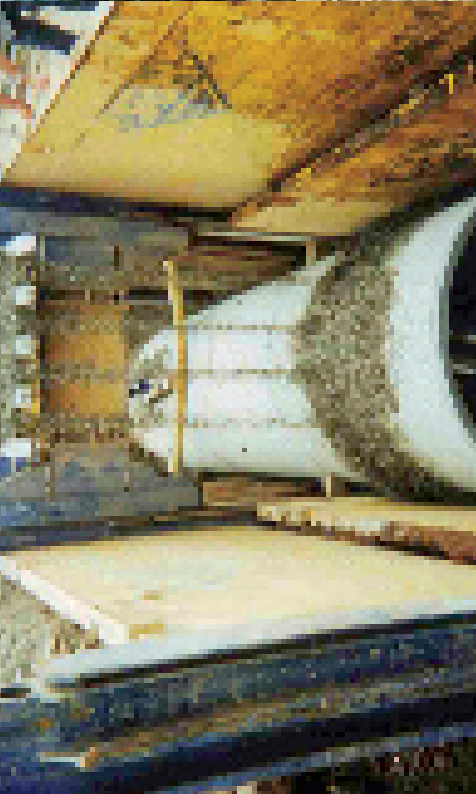
Outre le suivi du déroulement du chantier, les dernières grandes phases de travail concernent l'équipement du bâtiment et les conditions de son occupation.



Le terrain après le démontage.



Inondation du mois de mars.



Collecteur de délestage (1<sup>re</sup> phase).

# LA SUITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU NOUVEAU collecteur d'assainissement DE SELESTAT

## Le projet global

La construction du réseau d'assainissement de Sélestat a débuté dans les années 1930 par le centre ancien de la ville. Ce réseau était raccordé sur la première station d'épuration de la ville, située en aval du quai de l'Ill.

Au fur et à mesure de l'urbanisation, le réseau s'est progressivement étendu au rythme de la création des nouveaux quartiers, qui ont tous été raccordés sur le réseau de la vieille ville. Etant donné le mode de collecte unitaire du réseau (une canalisation unique pour les eaux usées et les eaux pluviales), l'ensemble des eaux pluviales collectées aboutit dans le collecteur du quai de l'Ill (hormis le parc d'activités économiques nord qui rejette les eaux pluviales dans le Giessen).

La densification de l'urbanisation et l'augmentation de l'imperméabilisation aidant, ce réseau présente aujourd'hui des insuffisances hydrauliques importantes. Elles se traduisent par des difficultés d'évacuation, rencontrées lors d'événements pluvieux intenses (les orages du printemps et de l'été notamment), dans les quartiers nord et ouest de la ville principalement.

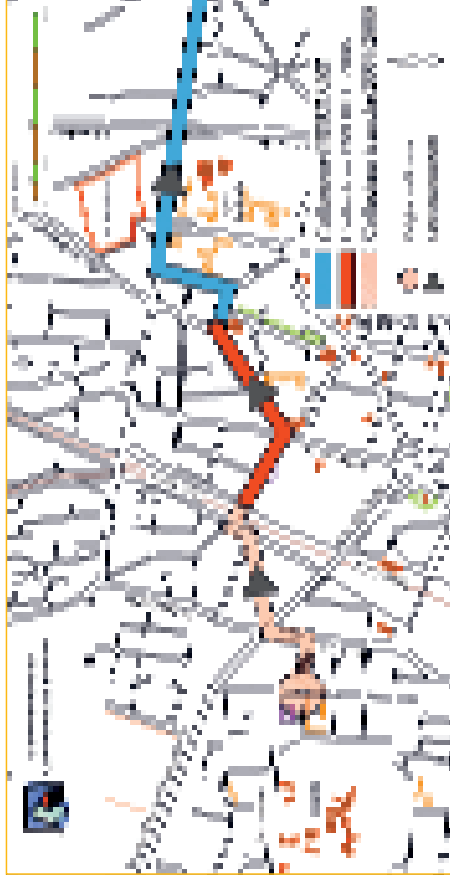
Le projet de délestage du réseau d'assainissement consiste en la création d'un deuxième collecteur principal pour Sélestat, destiné à évacuer les eaux pluviales des quartiers ouest et nord de Sélestat.

## L'état actuel

Entre 2000 et 2003, la Communauté de Communes de SELESTAT a réalisé les trois premières tranches de travaux de ce collecteur. Ont été construites successivement les sections situées route de Muttersholtz, boulevard Amey, boulevard de Nancy, puis rue Oberlé et rue Schwilgué. En 2003, les ouvrages situés en aval de ce nouveau réseau (station de refoulement des eaux conservées, déversoir d'orage, station de relèvement des eaux en période de crue) ont été achevés, ce qui a permis la mise en service du collecteur déjà construit. Dès lors, les quartiers situés au nord du collecteur sont assainis par ce nouvel ouvrage.

## Les travaux à venir

La fin de la construction du nouveau collecteur a été intégrée dans un programme pluriannuel de travaux établi sur trois ans. Cette programmation a été votée par le conseil de communauté après établissement des études d'avant projet qui ont été réalisées en 2004.



Le schéma du collecteur.

Les trois tranches restant à réaliser concernent :

- en 2006, le tronçon reliant le collecteur déjà construit rue Schwilgué jusqu'au droit de la voie ferrée au bout de la rue Saint Antoine,
- en 2006 également, la traversée de la voie ferrée,
- en 2007/2008, la liaison entre la voie ferrée et la rue Hans Tieffenthal.

## La tranche 2006

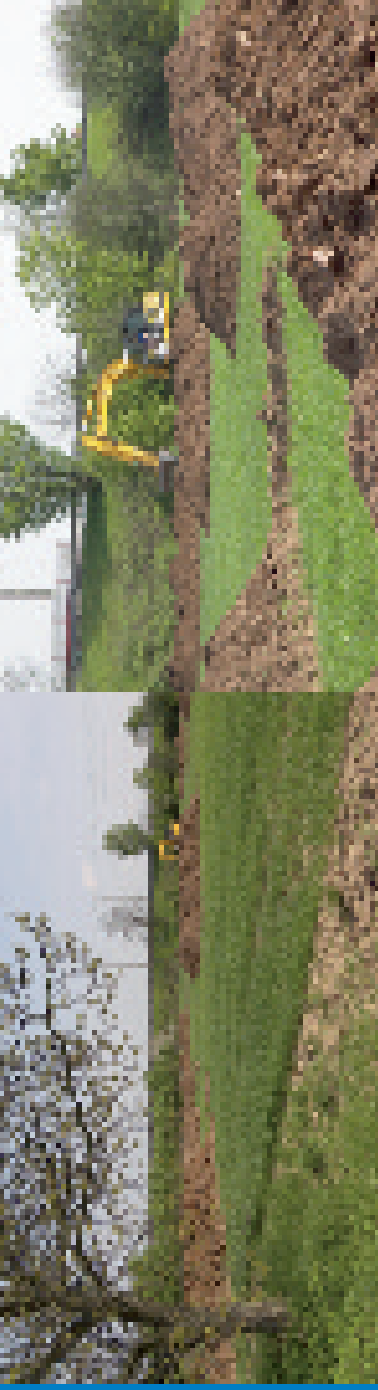
Le projet du tronçon rue Schwilgué/RN83/rue Saint Antoine a été approuvé par le conseil de communauté d'octobre dernier. Les travaux ont été attribués après appel d'offres à l'entreprise Eurovia de Colmar.

Le démarrage du chantier est prévu pour le mois de juin 2006, pour une durée d'environ 6 mois de travaux.

En juillet et en août, pendant les congés scolaires d'été, sur la route de Strasbourg, entre la rue Saint Antoine et la rue Schwilgué, le sens de circulation sud / nord sera dévié par les rues adjacentes (rue de la Paix, boulevard Leclerc, boulevard Charlemagne, boulevard de Nancy).

Des coûts d'investissement très lourds **3 tranches déjà réalisées** 4 340 K€, dont 3 500 K€ à la charge de la CCS **restes à réaliser** (estimation) 4 530 K€, dont 3 820 K€ à la charge de la CCS.

Vice-président délégué  
François BASCH



Le début des fouilles archéologiques.

# PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES INTERCOMMUNAL DU GIESSEN Scherwiller - Châtenois

●●● La Communauté de communes de Sélestat est entrée dans la phase opérationnelle d'aménagement du Parc d'Activités Economiques Intercommunal (PAEI) du Giessen depuis novembre 2005, date à laquelle elle s'est associée les services de l'OPUS 67 pour l'accompagner dans cette phase d'aménagement.

Une procédure d'appel d'offres restreint a été engagée fin 2005 pour la sélection d'une équipe de

maîtrise d'œuvre. Un jury, réuni le 4 mai 2006, a décidé d'attribuer le marché à l'équipe BEREST, Maechel-Delaunay-Jund, l'atelier du paysage et Ecoscop.

Tout au long du mois de mai se sont déroulés les sondages nécessaires au diagnostic d'archéologie préventive. C'est le Centre Départemental d'Archéologie, implanté à Sélestat, qui s'est positionné sur l'arrêté préfectoral prescrivant la réalisation de ce diagnostic. Selon les conclusions du

diagnostic, des fouilles plus approfondies pourront être prescrites par le Préfet.

Les travaux de viabilisation pourraient démarrer début 2007. La viabilisation provisoire serait ainsi achevée fin 2007 ce qui permettrait alors la commercialisation des premiers lots

1<sup>er</sup> Vice-président délégué  
Émile BARTHEL

## SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

# DE Sélestat et sa région

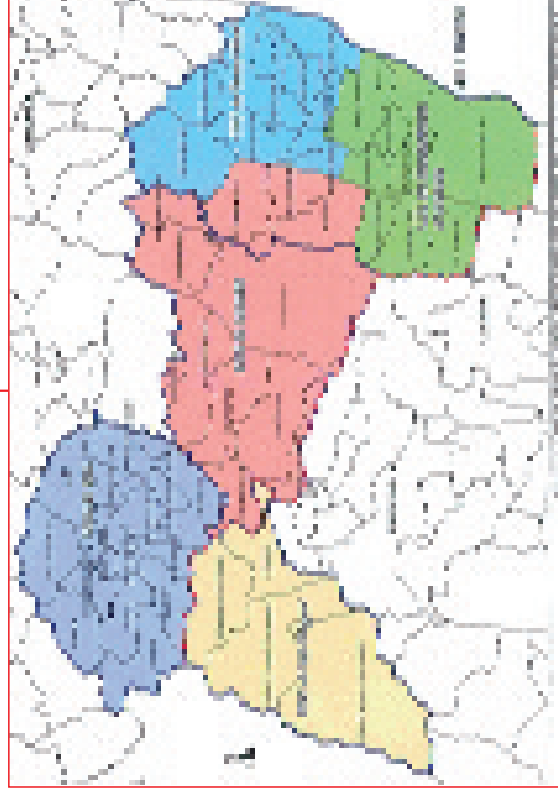
●●● Le SCOT est un document de planification, qui a pour objectif de fixer les grandes orientations de l'organisation de l'espace pour les 10 à 15 années à venir. Il doit permettre aux collectivités de fixer, ensemble, l'évolution du territoire. Le SCOT devra traiter la question des besoins en matière d'habitat, de développement économique, de transport, d'équipements, de services, d'aménagement de l'espace, d'environnement, avec pour fil conducteur la notion de développement durable et le respect des équilibres.

Le périmètre du SCOT de Sélestat et sa région comprend 51 communes regroupées en 5 communautés de communes, sur les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et compte 67 000 habitants (RGP 1999).

Le syndicat mixte, structure chargée d'élaborer le SCOT, a été créée par arrêté interpréfectoral du 16 décembre 2005 et Monsieur Marcel Bauer en a été élu Président en mars 2006.

L'élaboration de ce document s'étalera sur 4 à 5 ans et se déroulera en 5 grandes étapes : diagnostic, définition des grandes orientations, documentation d'orientations générales, mise au point du projet et validation puis approbation. Le lancement des études se fera à l'automne 2006.

Une concertation, dont les modalités seront définies au prochain Conseil Syndical, sera organisée tout au long de la procédure. Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.



Le périmètre du SCOT.

## INFO site

Depuis la mise en ligne du site Internet de la Communauté de communes en décembre 2005 ([www.cc-selestat.fr](http://www.cc-selestat.fr)) plus de 5 000 connexions ont été comptabilisées. Les pages les plus lues sont les pages communales, la rubrique « Marchés Publics » et les pages sur « l'Animation Jeunes ».

Afin de vous proposer plus d'information, le contenu de notre site s'est enrichi de quelques nouveautés. Dans la rubrique

« Services aux Habitants », les cinq pages « Se Loger » vous donnent toutes les informations pour trouver un logement en location avec des informations sur les aides au logement, où trouver des annonces, les professionnels de l'habitat. Toutefois, ces pages ne contiennent pas d'annonces immobilières.

Vous pourrez également trouver sur le site « Le calendrier des Manifestations Intercommunales ». Ce document téléchargeable et

régulièrement mis à jour vous permettra en un seul clic de connaître toutes les manifestations se déroulant dans les communes de la Communauté de Communes.

Vice-président délégué  
Jean-Claude HILBERT

## L'ALSACE CENTRALE SUR DVD

L'ADAC (l'Association pour le Développement de l'Alsace Centrale) a récemment produit un DVD de découverte des richesses du « Pays de l'Alsace Centrale ». Ce DVD comprend 7 films thématiques de durée variable. Il dévoile les richesses de l'Alsace Centrale en matière de patrimoine, de manifestations, de loisirs, d'entreprises, de paysages. Il est vendu à 9 € (11 € avec les frais d'envois). Il vous permettra de mieux connaître la région dans laquelle vous vivez, pourra être visionné avec les membres de votre famille et les amis qui vous rendront visite, ...

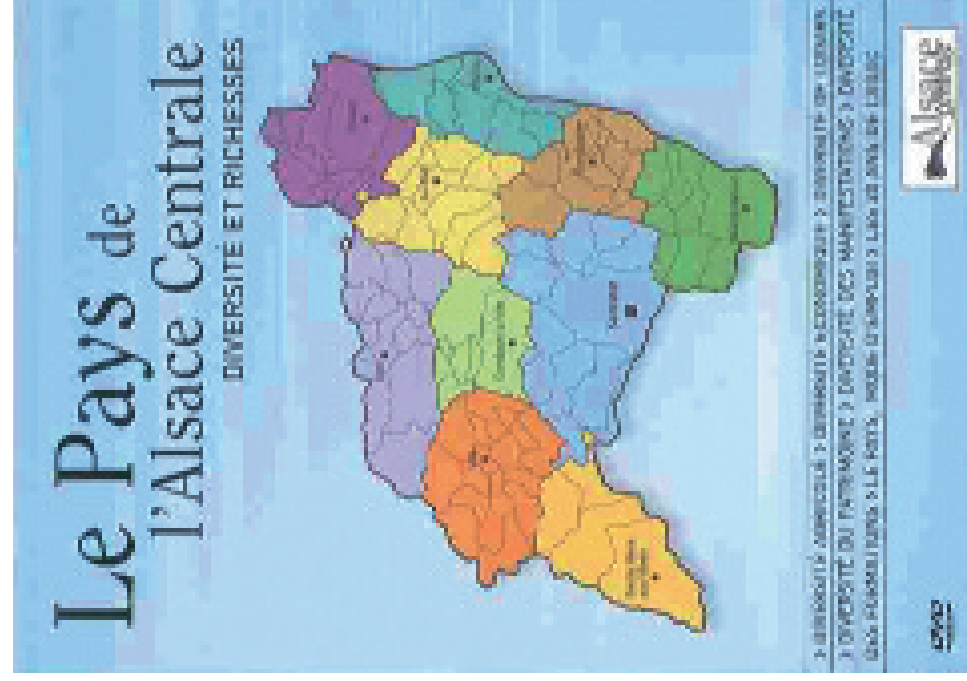
Plusieurs séquences du film concernent la Communauté de Communes de Sélestat.

Une cassette vidéo VHS contenant 3 films (agriculture, entreprises, loisirs) est également en vente à 5 €.

**Pour se le procurer :** ADAC, 2 rue de Général Gallieni (entrée avenue Weiler), à Sélestat ou téléphoner au 03 88 92 12 10.

### Le cycle de l'eau

Le cycle de l'eau est un processus naturel qui permet à l'eau de circuler en permanence sur la Terre. Elle est présente sous différentes formes : liquide, solide (glace) et gazeuse (vapeur d'eau). Le cycle de l'eau est un processus continu qui permet à l'eau de circuler en permanence sur la Terre.



# Des décisions du Conseil de Communauté

## Le 19 décembre 2005

La communauté de communes participe avec la Région, le Département et les principales villes alsaciennes à la mise au point d'un « **système d'informations multimodales** ». En clair, il s'agit de proposer des informations permettant d'utiliser les transports collectifs (bus, train, tram, etc...) de façon complémentaire. Internet sera au cœur du dispositif.

Dans le cadre de la programmation d'équipements sportifs communautaires, la communauté de communes remboursera (42 000 €) à la commune de La Vancelle pour le **plateau multisports** qu'elle vient d'installer sur l'aire touristique de sports et loisirs.

Le **Service Public d'Assainissement Non Collectif (le SPANC)** est créé. Lorsque l'assainissement collectif est impossible, l'assainissement autonome est autorisé, accompagné de mesures de suivi et de contrôle que la communauté de communes doit assurer.

## Le 27 février 2005

Le **budget 2006** est adopté selon les détails figurant dans l'article consacré à ce sujet. Plus de

23 millions d'euros pour maintenir le cap sur les grandes priorités que sont le développement économique (parc d'activités du Giessen à Scherwiller, pépinière d'entreprises, espace de promotion touristique), l'aménagement et le logement, l'environnement avec de lourds programmes d'assainissement, les équipements sportifs (nouveau COSEC, plateaux multisports). Des marges de manœuvre étroites qui imposent une hausse de 7% de la fiscalité locale.

Le **programme des travaux d'assainissement pour 2006** est approuvé pour un total de 3.2 millions € avec 1.3 million € de subventions. **Opérations majeures** : le raccordement de La Vancelle à la station d'épuration via le collecteur intercommunal et une nouvelle tranche du collecteur de délestage à Sélestat avec le passage sous la voie ferrée.

## Le 24 avril 2006

**Approbation du programme du nouveau COSEC à Sélestat** : une nouvelle salle à construire en prolongement de l'existant, permettant d'accueillir, selon les normes en vigueur, les matchs de l'équipe

fanion du SCS Handball. Un beau complexe sportif en perspective qui, avec 2 grandes salles, répondra aux besoins de nombreuses pratiques sportives. Dans une 2<sup>ème</sup> phase, des équipements spécialisés pour l'escalade, l'escrime et les arts martiaux sont prévus. La 1<sup>ère</sup> partie du programme est estimée à 8,3 millions € HT. Livraison espérée pour l'automne 2009.

**5 plateaux multisports** vont être construits, dans le courant de cet été, par la communauté de communes à Châteenois, Dieffenthal, Ebersmunster, Kientzville et Mussig. Des équipements qui permettent une pratique sportive et ludique sans encadrement et qui témoignent de l'engagement de la communauté de communes dans une politique sportive sur l'ensemble de son territoire.

Le projet de **liaison cyclable entre Muttersholtz et Sélestat** est enfin adopté dans sa totalité après des débats animés sur le choix d'une petite partie du tracé. Les travaux pourront débuter à la fin du printemps pour s'achever à l'automne prochain.

# PIERISEL TV

Chaque quinzaine, PIERISEL TV propose un nouveau programme de 30 à 35 minutes. Il est diffusé tous les jours à 10h00, 13h30, 19h30, 20h30 et 23h00. Les différents reportages traitent de sujets concernant les 12 communes.

Le programme infographique (petites annonces, agenda...) est diffusé en complément 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Toutes les informations sur les programmes sont disponibles sur le site Internet de Pierisel TV : [www.pierisel.tv](http://www.pierisel.tv).

